

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| M. Jérôme Lavoie,     | conseiller  |
| M. Nicholas Tremblay, | conseiller  |
| Mme Nancy Larouche,   | conseillère |
| M. Richard Labbé,     | conseiller  |
| Mme Nicole Dufour,    | conseillère |

M. Michel Perreault, CPA, CMA, Directeur général

Absence motivée : Mme Nathalie Girard, conseillère

Sous la présidence de Madame Monique Gagnon, mairesse.

Sept (7) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-04-185**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant aux points suivants :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Affaires commencées : | 7.1) Acceptation de la politique de harcèlement et abrogation de la résolution 2018-02-095 ; |
|-----------------------|--|

**COMMUNICATION**

Aucune

**Acceptation des procès-verbaux**

**Résolution 2018-04-186**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le procès-verbal du 3 avril 2018, tel que présenté.

## **CORRESPONDANCE**

Courriel de remerciement de Trio-Lait pour notre appui à l'allaitement maternel.

Une lettre de la Maison Notre-Dame du Saguenay nous offrant leurs remerciements pour la donation que la Municipalité lui a remis.

Une lettre concernant la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » et nous demandant notre implication pour la promotion de la campagne.

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

### **Autorisation d'achat d'un équipement de désincarcération pour le service incendie et appropriation au fonds de roulement**

#### **Résolution 2018-04-187**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée sur division

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'achat d'un équipement de désincarcération pour le service incendie de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition d'Aréo-feu du 5205, J.-Armand Bombardier, Longueuil (Arr. St-Hubert), Québec, J3Z 1G4, au montant tel que décrit, à savoir :

|                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| ➤ Couteau :               | 12 747.00 \$                        |
| ➤ Écarteur :              | 13 182.00 \$                        |
| ➤ Rescue RAM télescopique | <u>9 451.00 \$</u>                  |
|                           | 35 380.00 \$ plus taxes applicables |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'appropriation au fonds de roulement au montant de 11 500 \$ remboursable en montant égaux de 5 750 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de compléter le financement.

La proposition est passée au vote

Pour : 4  
Contre : 1 Monsieur Nicholas Tremblay vote contre

La résolution ayant obtenue la majorité des voix, celle-ci est adoptée sur division.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'acquisition dudit équipement.

### **Autorisation de paiement services professionnels – Norda Stelo inc. – développement domiciliaire lots 24/25**

#### **Résolution 2018-04-188**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise les demandes de paiement de la firme Norda Stelo Inc. du 159, Côte Salaberry, Chicoutimi, Québec, G7H 4K2, concernant le développement domiciliaire lots 24/25, secteur A, représentée par les factures 0236662 et 0236663, datée du 14 mars 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise les demandes de paiement selon la description suivante :

- |   |   |
|---|---|
| ➤ Facturation forfaitaire selon l'avancement des travaux : (0236662)      | 156.39 \$ plus taxes applicables          |
| ➤ Modification du mandat de Surveillance et service de bureau : (0236663) | <u>1 021.34 \$</u> plus taxes applicables |
| Total :   | 1 177.73 \$                               |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au paiement de ladite facture.

### **Autorisation de paiement services professionnels – Norda Stelo inc. – Étude égout sanitaire rue Simard**

#### **Résolution 2018-04-189**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement de la firme Norda Stelo Inc. du 159, Côte Salaberry, Chicoutimi, Québec, G7H 4K2, concernant l'étude égout sanitaire sur la rue Simard, représentée par la facture 0236671, datée du 14 mars 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la demande de paiement au montant de 2 361.46 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au paiement de ladite facture.

### **Acceptation de l'offre de service de Cégertec – vérification des suivis annuels – Les entreprises Emballage Saint-Ambroise et Légupro**

#### **Résolution 2018-04-190**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de service de la firme Cégertec, WorleyParsons, représentée par M. Gérald Gravel, ingénieur, chargé de projet en infrastructures civiles, concernant la poursuite de la vérification des suivis annuels et des calculs des surtaxes pour les entreprises *Emballage St-Ambroise* et *Légupro*, et ce, concernant pour les rejets d'égouts et eaux de procéder.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition à titre budgétaire au montant de 2 000 \$ plus taxes pour les honoraires de 2018 à 2021.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procédera au paiement desdits honoraires professionnels selon la politique de dépense contrôlée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation dudit mandat.

**Renouvellement de l'entente d'entretien avec Cummins Canada – station de pompage (contrat 5 ans)**

**Résolution 2018-04-191**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de services de Cummins, domicilié au 2400, avenue Watt, Québec (Québec), G1P 3T3, pour le contrat d'entretien et d'inspection de la génératrice de la station de pompage, tel qu'établi dans la proposition, et ce, pour une période de cinq (5) ans, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 22 mars 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le contrat prévoyant les sommes payables au cours des années suivantes, à savoir :

|           |                             |
|-----------|-----------------------------|
| Année 1 : | 687.34 \$ plus taxes        |
| Année 2 : | 697.64 \$ plus taxes        |
| Année 3 : | 708.10 \$ plus taxes        |
| Année 4 : | 718.72 \$ plus taxes        |
| Année 5 : | <u>729.50 \$ plus taxes</u> |
|           | 3 541.30 \$ plus taxes      |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer ledit contrat d'entretien préventif pour les années 2018 à 2022.

**Autorisation de paiement – services de la Sûreté du Québec – année 2018 – ministère de la Sécurité publique**

**Résolution 2018-04-192**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les demandes de paiement du ministère de la Sécurité publique, concernant les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise les versements selon la description suivante :

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Au plus tard le 30 juin 2018 :    | 163 127. \$ |
| Au plus tard le 31 octobre 2018 : | 163 127. \$ |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder auxdits versements.

**LES AFFAIRES NOUVELLES**

**Demande de subvention dans le programme d'aide à la voirie locale – volets projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2018/2019 – ministère des Transports**

**Résolution 2018-04-193**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) par le ministère des Transports pour les travaux suivants :

- Pose de traitement de surface sur une portion du rang Est secteur Sud 60 000. \$
- Réfection de fossés sur une partie du rang Est (secteur nord) 20 000. \$

Que ladite demande consiste à l'obtention d'une subvention de l'ordre de 80 000 \$ et que la Municipalité de Saint-Ambroise confirme la participation municipale d'un montant minimal de 20 % du coût des travaux.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise transmette la présente demande à la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronyque Tremblay et à M. Serge Simard, député de Dubuc.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande de subvention.

**Acceptation de la demande de l'Association du Lac Vert – éclairage public**

**Résolution 2018-04-194**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de l'association du Lac Vert à l'effet d'ajouter de l'éclairage public sur le chemin du Lac-Vert.

Que la Municipalité procède à l'achat et l'installation de deux (2) lampes de rue dont la localisation sera à déterminer ultérieurement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'achat desdites lampes de rue.

**Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion et l'opération d'un écocentre**

**Résolution 2018-04-195**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le projet d'entente intermunicipale relative à la gestion des boues de fosse septique – MRC du Fjord-du-Saguenay, tel que présenté par Mme Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mairesse Mme Monique Gagnon et le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer le projet d'entente intermunicipale tel que présenté, séance tenante.

**Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion des bacs de récupération et de collecte de peinture et d'huiles usagées**

**Résolution 2018-04-196**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le projet d'entente intermunicipale relative à la gestion des bacs de récupération et de la collecte de peinture et d'huiles usagées, tel que présenté par Mme Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mairesse Mme Monique Gagnon et le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer le projet d'entente intermunicipale tel que présenté, séance tenante.

**Appui au Festival western de Saint-Ambroise pour le dépôt du projet « Frais de location et services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-197**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du « Festival western de Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 5 000. \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « Frais de location d'équipement et de services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

**Demande d'appui auprès de la CPTAQ de M. Serge Bouchard, 253, 8<sup>e</sup> Rang**

### **Résolution 2018-04-198**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Richard Labbée  
Acceptée sur division

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité de consultatif d'Urbanisme et de sa résolution 2018-036, accepte d'appuyer la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de M. Serge Bouchard, et ce, dans le but d'aliéner le lot 36, rang 9 au cadastre du canton de Bourget et d'y permettre une utilisation à des fins autres que l'agriculture.

Que la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de l'appui accordé au projet de M. Serge Bouchard, du 253, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Ambroise.

La proposition est passée au vote

Pour : 4  
Contre : 1 Monsieur Nicholas Tremblay vote contre

La résolution ayant obtenue la majorité des voix, celle-ci est adoptée sur division.

### **Demande de M. André Bouchard – 826 au 861 du Domaine de la Florida**

#### **Résolution 2018-04-199**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, de procéder à la modification du règlement de zonage de manière à ce que les terrains 826 à 861 puissent être occupés sur une période de douze (12) mois.

Que l'acceptation est conditionnelle à ce que les présents terrains soient alimentés en eau et à ce que les eaux usées soient rejetées dans un système d'égout ou d'épuration conformes aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, tel que stipulé dans la résolution 2018-033 du Comité consultatif d'Urbanisme.

Que les frais reliés au processus réglementaire soient à la charge du demandeur selon la politique de tarification des services.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à procéder aux dispositions nécessaires selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

### **Acceptation de la démission de M. Denis Perron au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

#### **Résolution 2018-04-200**

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la démission de M. Denis Perron, domicilié au 1, chemin Morin Sud, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité tient à souligner la contribution de M. Perron au sein du Comité d'urbanisme au cours des quatre (4) dernières années.

Que la Municipalité procède à une motion de remerciement pour la contribution de M. Perron au sein dudit comité et lui souhaite un franc succès dans ses projets personnels et professionnels pour le futur.

### **Demande de location de l'aréna – Association pour personnes handicapées ABCS – 2 juin 2018**

#### **Résolution 2018-04-201**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de location de l'aréna Marcel-Claveau pour la présentation du spectacle de l'humoriste, M. Patrick Groulx, qui aura lieu le 2 juin 2018 à 20 h00.

Que le Conseil confirme que la location demandée soit à titre gratuit.

Que le Conseil municipal prend acte que Mme Nicole Dufour, conseillère du district #6, se retire de toute discussion en raison de son intérêt pécuniaire et refuse de voter sur la décision, et ce, en conformité avec l'article 361, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la tenue de l'événement.

Que la Municipalité souhaite un franc succès aux organisateurs.

### **Demande de la famille de Mme Georgette Tremblay**

#### **Résolution 2018-04-202**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à une contribution financière de 150. \$ afin d'offrir le cocktail de bienvenue lors de la fête qui aura lieu le 24 juin prochain pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de Mme Georgette Tremblay, citoyenne de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité tient à souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de Mme Tremblay et offre ses vœux de santé et de longévité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder aux versements de la contribution.

Que le Conseil municipal prend acte que Richard Labbé, conseiller du district #4, se retire de toute discussion en raison de son intérêt pécuniaire et refuse de voter sur la décision, et ce, en conformité avec l'article 361, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

### **Proclamation de la Municipalité Saint-Ambroise – alliée contre la violence conjugale – La Chambrée**

### **Résolution 2018-04-203**

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** M. Richard Labbé

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**IL EST RÉSOLU**

**DE** proclamer la Municipalité de Saint-Ambroise « alliée contre la violence conjugale ».

### **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale**

#### **Résolution 2018-04-204**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**PAR CONSÉQUENT;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**DE** proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Saint-Ambroise et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

**DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

Aucune

**DIVERS**

Aucune

**Levée de l'assemblée**

**Résolution 2018-04-205**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 07 minutes.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

La séance est levée.

Monique Gagnon  
Mairesse

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général